**40ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(24 janvier – 4 février 2022)**

**République de Moldavie – 1min30**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 28 janvier 2022 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

La France salue les efforts de la Moldavie pour lutter contre les violences faites aux femmes, dont la ratification de la Convention d’Istanbul. Elle invite les autorités moldaves à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1/ Assurer la mise en œuvre des dispositions de la Convention d’Istanbul pour lutter contre toute forme de violence faites aux femmes, et particulièrement les violences domestiques ;

2/ Renforcer la liberté de la presse et l’indépendance des médias en adoptant une législation garantissant un véritable pluralisme médiatique et sanctionnant les manipulations de l’information ;

3/ Poursuivre les efforts engagés dans la lutte contre la corruption et pour l’indépendance, l’efficacité et l’impartialité de la justice ;

4/ Renforcer les moyens accordés aux institutions chargées de la protection des droits de l’Homme et la lutte contre les discriminations, notamment l’avocat du peuple, le conseil pour la prévention et l’élimination des discriminations et le bureau du médiateur.

La France souhaite plein succès à la Moldavie pour son examen.

Je vous remercie./.